

## L'action sociale, victime des restrictions budgétaires ?

La Secrétaire Générale fait un point sur la revue des prestations et rappelle les avancées sur le « CNAS Prospectif d'avril ». L'objectif du jour est d'échanger sur la méthode afin de continuer à avancer sans entrer dans le vif du sujet sectoriel mais de poser ensemble les bases destinées à définir la bonne manière de poursuivre les échanges.

Le cadre étant posé, de nombreux sujets seront approfondis par la mise en place de Groupe de Travail (restauration, logement, activité vacances...)

**Pour la CFTC, il est primordial que des groupes de travail comme la restauration, le logement ou les activités vacances soient proposés très rapidement, dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2025.**

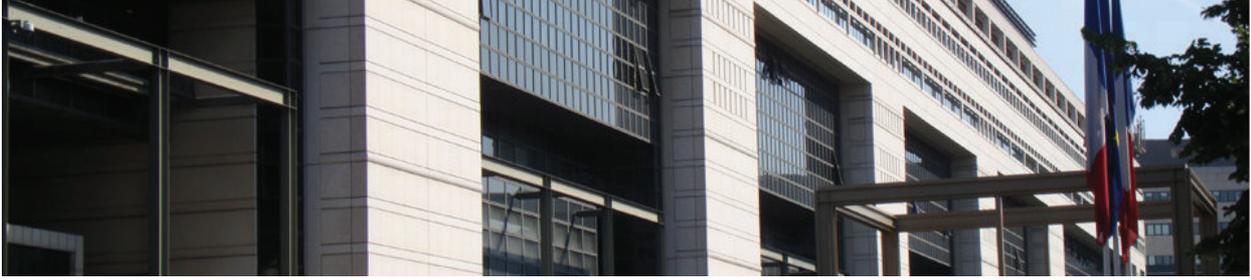
L'intersyndicale fait la lecture d'une déclaration commune. La liminaire est en annexe du compte-rendu.

La Secrétaire Générale tient à répondre sur certains points de la liminaire intersyndicale notamment la baisse du budget de l'action sociale. Elle précise que si le budget n'augmenterait pas il ne doit pas être regardé comme étant en baisse mais d'une adaptation au contexte budgétaire.

**Pour la CFTC, si le budget n'augmente pas cela signifie qu'il ne sera pas, en adéquation avec l'augmentation des coûts de la vie et ayant pour effet d'entraîner une baisse des prestations au bénéfice des agents et retraités.**

**Concernant la revue des missions, la CFTC est favorable à la prise en compte de la dynamique d'évolution, lors des groupes de travail de revue des prestations dédiés à chaque prestation, sous réserve que ces points ne soient pas revus uniquement sous l'angle du prisme budgétaire.**

**Or, lors du CNAS Prospectif d'avril, force est de constater que les propositions évoquées par le Secrétariat Général (diminution des colonies de vacances de 3 semaines, restriction des séjours étrangers pour les enfants des territoires ultra-marins...) pour tenir compte des changements de vie des agents, avec retour d'enquête annuelle (12% de répondants soit 88 % de non répondants) ainsi que d'une adaptation au contexte socio-économique, nous apparaissent uniquement basées sous le prisme budgétaire.**



**Alors que dans le cadre de la préparation du budget 2026, le gouvernement espère une économie de 40 Mds d'euros, il serait surprenant que l'action sociale, ne soit pas impactée. La baisse des crédits d'actions locales est déjà visible dans la majorité des départements pour 2025.**

**La CFTC revendique, a minima, le maintien des crédits alloués à l'action sociale. Malgré un caractère perfectible l'action sociale reste le seul facteur d'attractivité au MESFIN.**

### **Rapport d'activité 2024 :**

→ Restauration collective : (53% du budget de l'action sociale pour 2025)

Avec 6,2 millions de repas servis en 2024, le nombre de repas consommés (livrés et collectifs) est en constante augmentation depuis 2021. Les bénéficiaires de titres restaurant progresse depuis 2023 (31015 agents en 2024 / 29624 agents en 2023). Le nombre de TR est aussi en augmentation (5 448 238 en 2023 et 5 492 665 en 2024).

**Pour la CFTC, il est important que l'offre de restauration proposée corresponde aux besoins réels et attentes de l'ensemble des agents tant par le maintien d'une cohésion entre agents que sur des axes à la fois qualitatif, fonctionnel et socio-économique.**

**La CFDT-CFTC réitère aussi sa demande pour l'augmentation d'un titre restaurant à 12 €. Ce montant sera plus en adéquation avec le coût de la vie réelle.**

Un groupe de travail sera proposé prochainement.

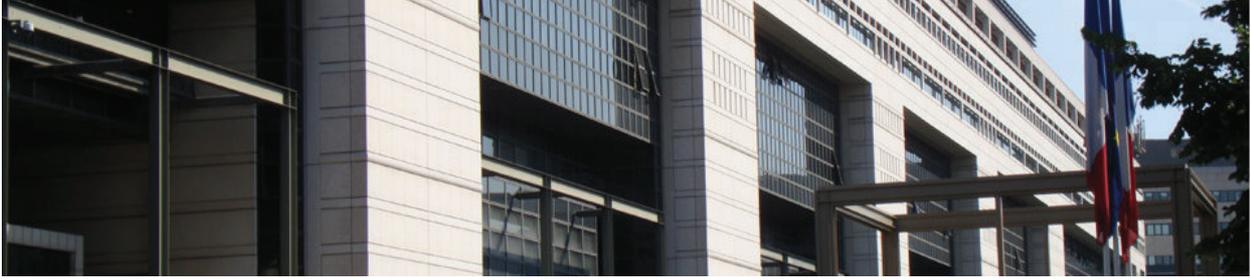
→ L'hébergement :

L'action sociale finances logement enregistre une hausse de 5,8 % du nombre de prestations relatives à l'attribution d'aides et de prêts par rapport à 2023 représentant une augmentation de 21% du montant total versé.

Dans le cadre des dépenses en faveur du logement, une baisse de la subvention de 3 Millions d'euros (mobilisation des réserves) est actée suite au décret d'annulation de crédits et compte tenu de la trésorerie ASFL disponible.

**La CFDT CFTC constate une augmentation des logements proposés en Province et dans les DOM TOM. A contrario Paris et l'Île de France demandent une attention plus soutenue ainsi que les villes où les tarifs d'hébergement sont conséquents comme Annecy ou Annemasse. L'Action sociale doit être présente sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer son offre d'hébergement social.**

**En termes d'évolution du parc, 38 réservations sont prévues pour l'Île de France ce qui nous semble faible par rapport à la demande.**



**La CFDT CFTC insiste pour qu'une réflexion soit menée afin de proposer d'autres solutions d'hébergements aux stagiaires de l'ENFIP, notamment pour les stagiaires C dont le salaire est moindre. La CFDT CFTC demande aussi que l'action sociale s'adapte aux évolutions sociétales pour tenir compte des agents en situation de famille mono parentale avec enfants.**

L'ASF Logement confirme que ces points sont les plus compliqués à gérer. 366 demandes de logements, de manière générale, seront traitées d'ici fin juillet. L'ASF Logement précise qu'il s'agit d'un volume conséquent géré en moins de 4 mois et qu'il reste les catégories C à loger. L'ASF Logement confirme que l'offre de logements à proposer pour les stagiaires C sera restreinte puisque les mouvements des catégories A et B sortent plus tôt. Cependant, afin d'anticiper les arrivées, une communication de prévenance, définie en amont des rentrées et permettant de déterminer le nombre de stagiaires a été demandée à la DGFIP.

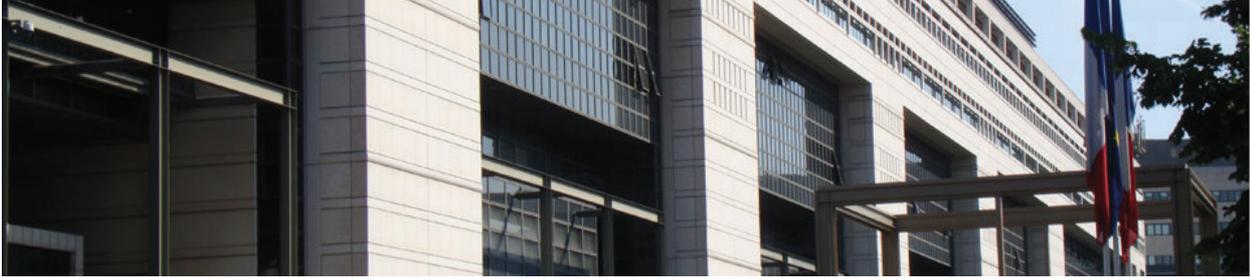
Ces sujets seront évoqués lors du prochain groupe de travail « hébergement », notamment :

- les réservations de logements qui doivent être en adéquation avec les attentes des agents. A défaut, ces logements ne sont pas occupés et représenteront une perte sèche pour ASF Logement,
- la gestion en flux/ gestion en stocks
- la subvention logements
- les dispositifs d'aides/prêts...

➔ Les Vacances :

- La CFDT CFTC demande à ce que les tarifs/barème, de manière générale, respectent une augmentation a minima et cela même, si les établissements se dotent de nouveaux services.
- Pour les colonies de vacances, la CFDT CFTC revendique :
  - la recherche d'une nouvelle solution de réservation pour remplacer le système actuel basé sur le « premier arrivé/premier servi ». Notre alliance ne partage pas l'avis de l'ASF Vacances et continue de penser que cette règle n'est pas la plus juste pour l'ensemble des agents et engendre beaucoup d'agacement.
  - que l'analyse faite par le SG sur l'utilisation des colonies de 18 jours par les agents correspondent bien aux demandes de ces derniers et que la décision ne soit pas prise uniquement par le prisme budgétaire. A l'annonce de la possibilité de suppression ou de réduction de ses colonies, de nombreux agents nous ont fait remonter leurs désaccords sur ce point.

S'agissant du barème/tarif, la représentante de l'ASF Vacances précise qu'un groupe de travail a été fait pour 2026, le but étant de réaliser des économies tout en conservant un niveau de prestations acceptable pour les agents. Elle rappelle aussi que certaines augmentations sont contraintes comme l'augmentation forte de l'inflation de transports, le décret de fin décembre 2024 portant sur la rémunération des encadrants des colonies de vacances. Conformément à ce décret, l'augmentation des salaires des encadrants et animateurs est revalorisée de 100 % avec un impact conséquent sur le coût des colonies de vacances. Les colonies de vacances de 2025 ne sont pas concernées, les tarifs ayant été définis préalablement à la mise en application du décret. En 2026, les colonies de vacances de 18 jours, seront fortement réduites. Ainsi, ce seront seulement 18 colonies de vacances de 18



jours sans pré-acheminement qui seront proposées car la tarification n'est plus tenable. Les taux de subventions s'étalent de 48 % à 92 % avec une participation plus élevée pour le Ministère l'ASF Vacances. Une simplification des taux de subvention qui était à 3 par QF passe à 1 par QF.

L'ASF Vacances rappelle avoir mis en place deux vagues d'ouverture des inscriptions, une pour les colonies de juillet et une pour celles du mois d'août. Le dispositif sera reconduit pour l'été 2026 avec deux ouvertures pour juillet et deux ouvertures pour août. Ce seront la moitié des colos qui seront ouvertes la première semaine et l'autre moitié la deuxième semaine. L'objectif est d'éviter les bugs informatiques en fluidifiant l'accès à la plateforme. Les inscriptions s'étaleront donc sur 4 jours pour l'été 2026, avec une répartition équitable des colos sur ces jours.

Un retour à l'ancien système dans lequel les enfants effectuaient un classement de leurs choix n'est pas réalisable car il n'existe plus.

L'ASF Vacances informe aussi sur les enfants en situation d'handicap qui renouvellent régulièrement leurs séjours avec des retours positifs. En 2024, plus de 440 séjours d'enfants porteurs d'handicap ont été effectués. Le principe consiste à accueillir deux enfants maximum, en situation d'handicap au sein d'une colonie de vacances « classique ». Ils bénéficient de la colonie comme les autres enfants tout en ayant un animateur spécialisé pour les accompagner dans leur quotidien. En amont, la préparation du séjour a été effectuée en concertation avec les parents afin de définir la colonie correspondant aux besoins les plus adaptés à leurs enfants.

L'ASF Vacances confirme l'abandon de la règle des 3500 km. Dorénavant, un seul aller/retour DROM/Métropole par an sera pris en charge. L'ASF Vacances spécifie que les économies ne sont pas centrées sur les DROM et rappelle que les économies portent sur la fin des séjours à l'étranger lors des colonies de printemps les réductions au profit des fratries et la diminution de la durée des séjours d'été.

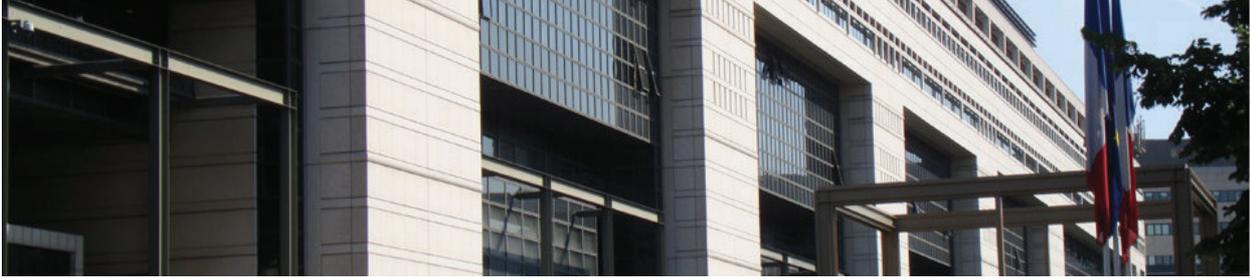
Les augmentations de tarif des séjours « classiques », sont la conséquence de l'installation de nouveaux services (par exemple à la Baule, où un ascenseur et des TV connectées ont été mis à disposition). Le coût de fonctionnement supplémentaire évalué à 25 € par semaine en pension complète est réparti sur les bénéficiaires dont le QF est le plus élevé.

#### ➔ L'aide à la parentalité

La CFTC rappelle que l'aide à la parentalité contribue à favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le chèque famille finances (CESU) connaît une évolution, en 2024 de 14 % des demandes acceptées par rapport à 2023. 6390 demandes ont été reçues dont 5503 ont été acceptées. Les refus portent majoritairement sur les critères d'éligibilité ou plus rarement sur des cas de fraude. Les demandes majorées entre 2023 et 2024 ont augmenté de 2 %. Les 3 régions où le nombre de demandes est le plus important par rapport aux nombres d'enfants sont les Pays de Loire, le Grand-est, et la Bretagne.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2024, 507 places en crèche sont mobilisées dont 464 étaient occupées. Le financement des placements en crèche est en hausse de 17 %, avec un montant total des dépenses pour 2024 de 3 967 786€ au lieu de 3 386 513€ en 2023. Le montant de la réservation d'un berceau est de 7826€.



**La CFTC constate que seulement 10 régions sur 18 sont concernées par le dispositif. La CFTC renouvelle sa demande afin de développer la capacité de berceaux réservés à proximité des sites professionnels et prenant en compte les amplitudes horaires des agents. Pour la CFTC, il est important que les crèches et les solutions de gardes pour enfants soient accessibles rapidement à l'ensemble des agents.**

Le Secrétariat général précise qu'actuellement deux types d'enquêtes sont en cours, sur deux temporalités.

Une réalisée au niveau des prestataires sur leur propre système de gestion des crèches et une seconde, en interne. En début d'année, l'ensemble des responsables régionaux ont été reçus afin d'établir un état des lieux sur les places de crèches existantes ou d'obtenir les enquêtes existantes. Ces résultats seront communiqués aux organisations syndicales.

Les chèques sport finances, utilisés pour les enfants entre 12 et 17 ans révolus, affichent un montant total de 229 750€ avec 3757 chèques distribués pour 2024. Le Secrétariat Général déplore un taux de 44 % de non utilisation des coupons. Le Secrétariat Général rencontrera le prestataire à la rentrée afin d'en définir les causes.

**La CFDT-CFTC demande à ce que le prestataire communique plus en amont avec les associations pour que tous les chèques sport finances soient acceptés. Nous demandons aussi l'élargissement du coupon sport de 6 à 12 ans afin de faciliter l'accès à la pratique sportive.**

Le Secrétariat Général précise que l'ensemble de ces points seront revus lors de prochains groupes de travail.

A l'issue du vote sur l'examen du rapport d'activité 2024 :

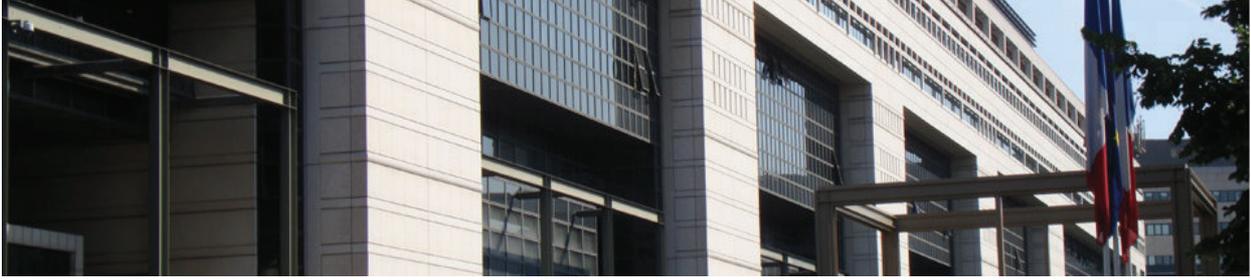
Solidaires et la CGT ont voté CONTRE  
L'alliance CFDT-CFTC, FO et l'UNSA-CGC se sont abstenus.

→ Les associations socio-culturelles

Malgré une présentation des associations socio-culturelles tendant à élargir leurs services au-delà de l'Île de France, les agents méconnaissent ces associations.

**La CFTC continue de regretter que ce dispositif soit majoritairement connu et utilisé au sein de l'Île de France voire exclusivement à Bercy. Notre Fédération a demandé que les délégués des actions sociales départementales communiquent, par mail, aux représentants des directions locales, la présentation des différentes associations aux agents de leurs directions.**

**La CFTC rappelle que les associations socio-culturelles sont accessibles à l'ensemble des agents.**



➔ Axe communication :

Afin de mieux faire connaître l'action sociale, des forums ont été mis en place et auront vocation à se développer au niveau régional.

Des forums ont été organisés sur Bercy, début juin à Lille et dernièrement sur Lyon. Généralement, l'accueil se fait à l'entrée du restaurant administratif de la cité. Des outils de communications sont proposés aux acteurs sociaux comme des vidéos sur « le forum de l'action sociale de Bercy » les « 70 ans de l'ALPAF », des kits documentaires comme des flyers ou des dépliants. Les opérateurs se déplacent sur les sites en fonction de leurs disponibilités.

Pour les départements les plus étendus, des forums en ligne pourraient voir le jour pour faciliter la connexion des collègues les plus distants. Pour la région Île de France, un forum par département est prévu dans les prochains mois.

L'ASF Loisirs, de manière générale sera présente sur l'ensemble des départements.

Un message sera envoyé prochainement aux présidents de CDAS pour proposer la mise en place de forums et un calendrier des opérations sera transmis aux OS. Les représentants des CDAS seront invités lors des représentations des Forums.



Paris, le 26 juin 2025

## CNAS du 26 juin 2025

### Déclaration liminaire intersyndicale

Madame la Secrétaire générale,

L'action sociale aux Ministères Économiques et Financiers touche à la vie quotidienne de tous les personnels ministériels qu'ils soient actifs ou pensionnés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou apprentis, ainsi que de leurs ayants-droits.

L'action sociale est l'un des derniers piliers de solidarité et de lien entre les personnels des MEFs. Sa place et son rôle résultent d'une construction historique ancienne, que ce soit au sortir de la seconde guerre mondiale ou suite au grand conflit de 1989.

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de vacances et loisirs et apporter une vraie solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confrontés aux accidents de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agentes et des agents.

L'action sociale, ce sont aussi des femmes et des hommes, fonctionnaires ou salariés, qui travaillent dans les associations et dans les délégations départementales d'action sociale.

Depuis plusieurs années, le contexte budgétaire fait peser de lourdes menaces sur le devenir de notre action sociale. Dès 2026 et pour les années suivantes, vous nous avez déjà annoncé que le budget de l'action sociale ministérielle pourrait baisser et que des décisions difficiles devront être prises.

Ainsi, nous avons entamé une revue des prestations en avril. Mais dans les documents fournis à l'occasion de ce CNAS, vous posez en pré-requis la contrainte budgétaire, qui risque de durer. Pour nos fédérations, cela augure restrictions, voire même suppressions, de prestations à destination des personnels ministériels. Ces restrictions pourraient également avoir des conséquences pour les personnels des associations de l'action sociale ministérielle. Pour nous, c'est inadmissible !

Pourtant, dans un contexte économique de baisse du pouvoir d'achat, de blocage du point d'indice, de perte de la GIPA (Garantie Indemnitaire de Pouvoir d'Achat), les agentes et agents ont de plus en plus besoin de l'action sociale ministérielle. Ses prestations ne relèvent pas du superflu, mais elles répondent à une nécessité. Aller vers une restriction de celles-ci, c'est aller à rebours de la réalité des besoins sociaux.

De plus, l'action sociale pourrait être un levier de l'attractivité des MEFs, qui n'en a pas tant que ça.

**Les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, CFDT/CFTC, FO et UNSA/CFE-CGC réaffirment leur attachement à une action sociale ministérielle forte, présente partout et au plus près de tous, quelle que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique.**